



SMMAR

STRATÉGIE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU SUR LE BASSIN DE L'AUDE

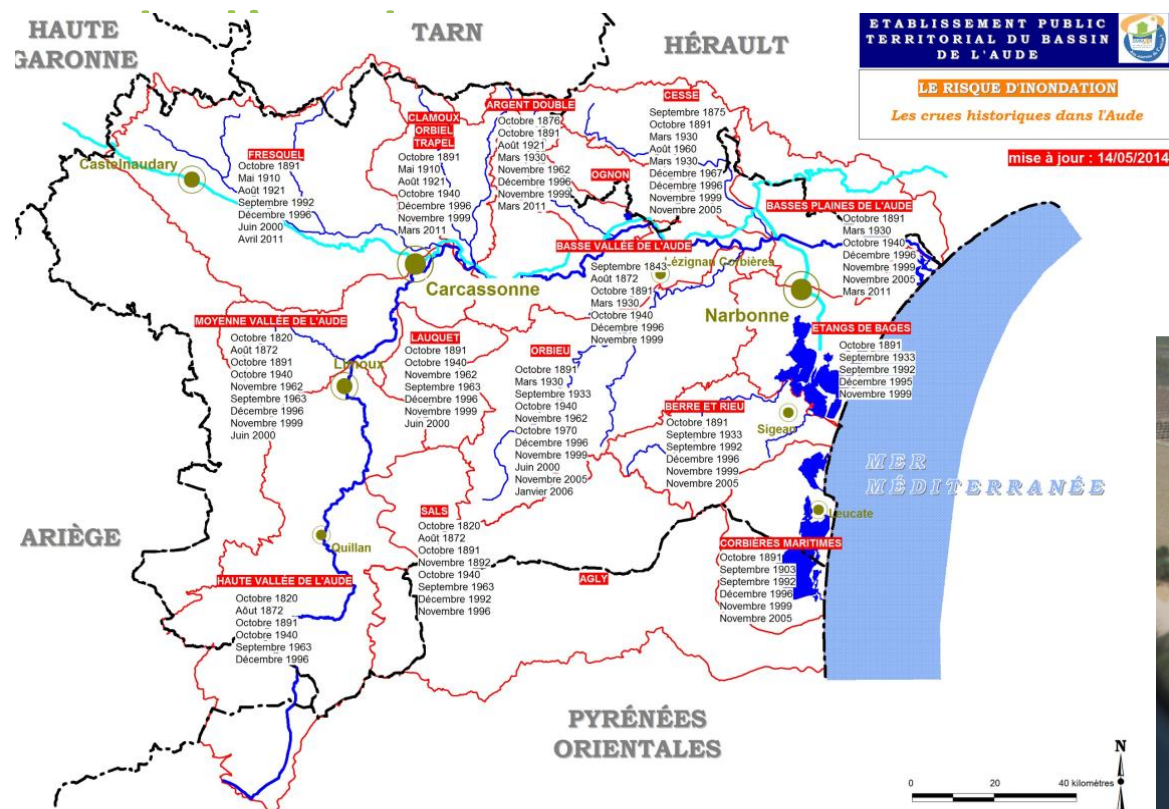
MARIE-JOËLLE GARRIGUE,
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU SMMAR

**Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) : des textes à la
réalisation du projet.**

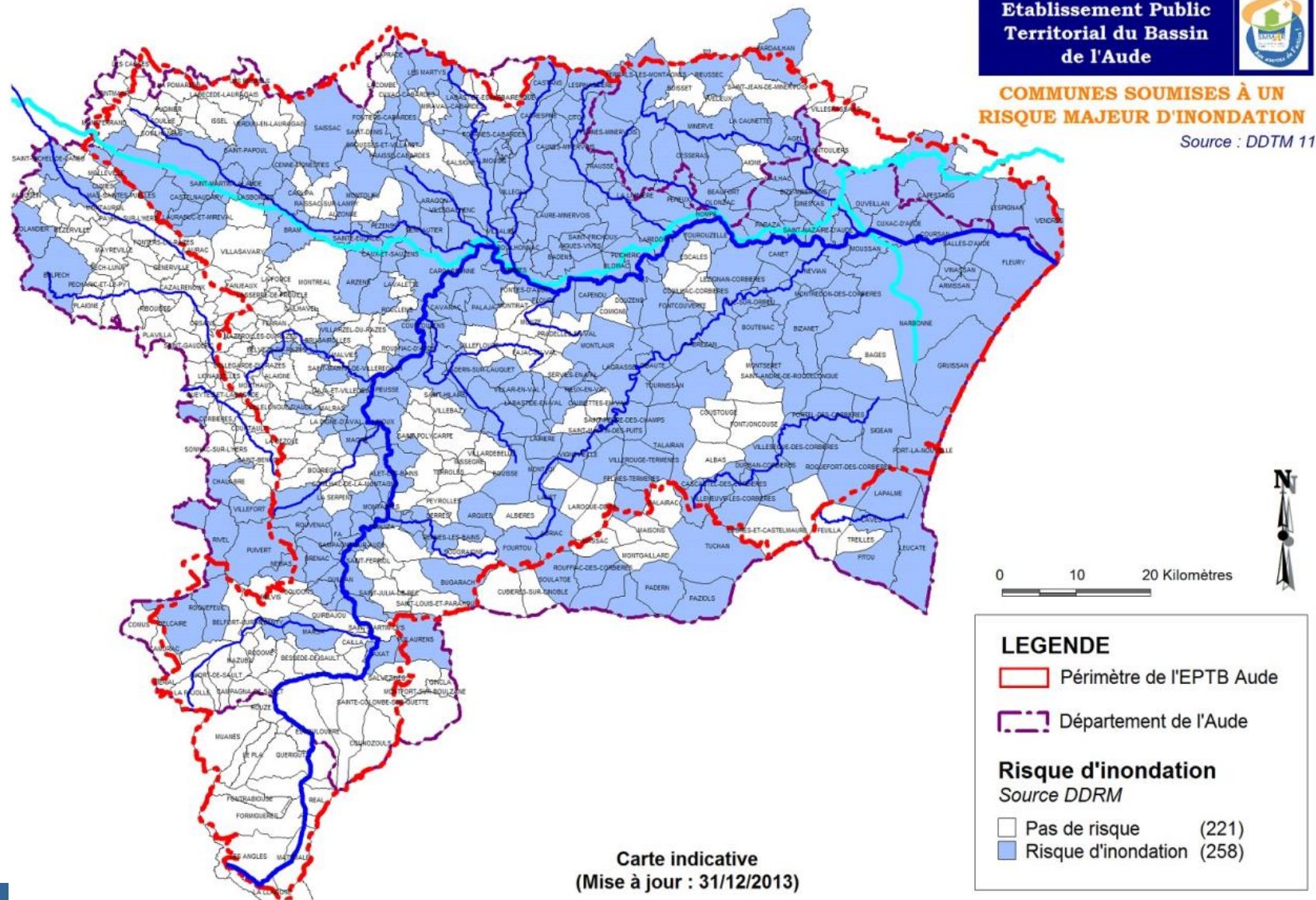
21 mars 2017

L'AUDE, UN BASSIN SOUMIS AU RISQUE RÉCURRENT D'INONDATION

Crues historiques du bassin



DDRM - PRÉSENTATION DES RISQUES



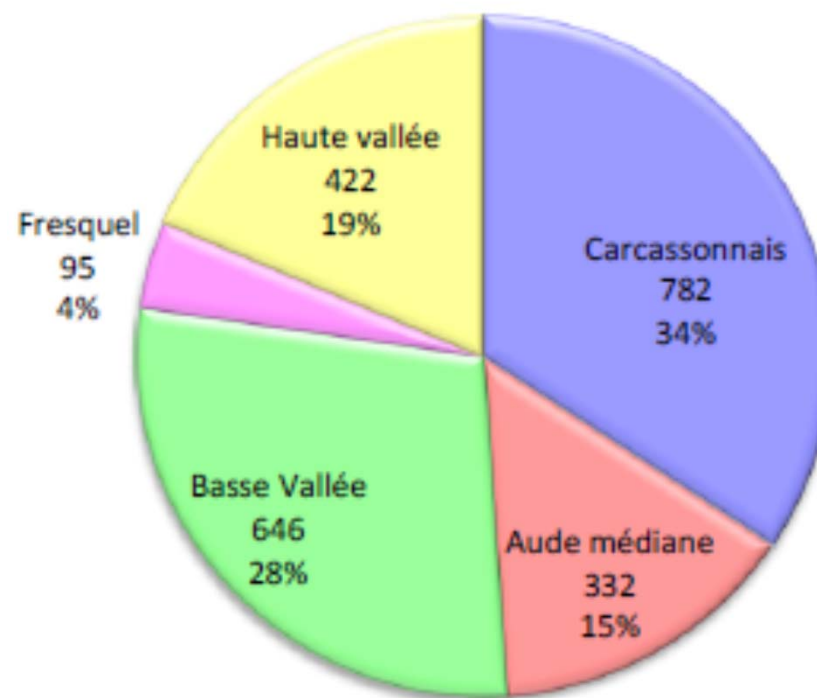
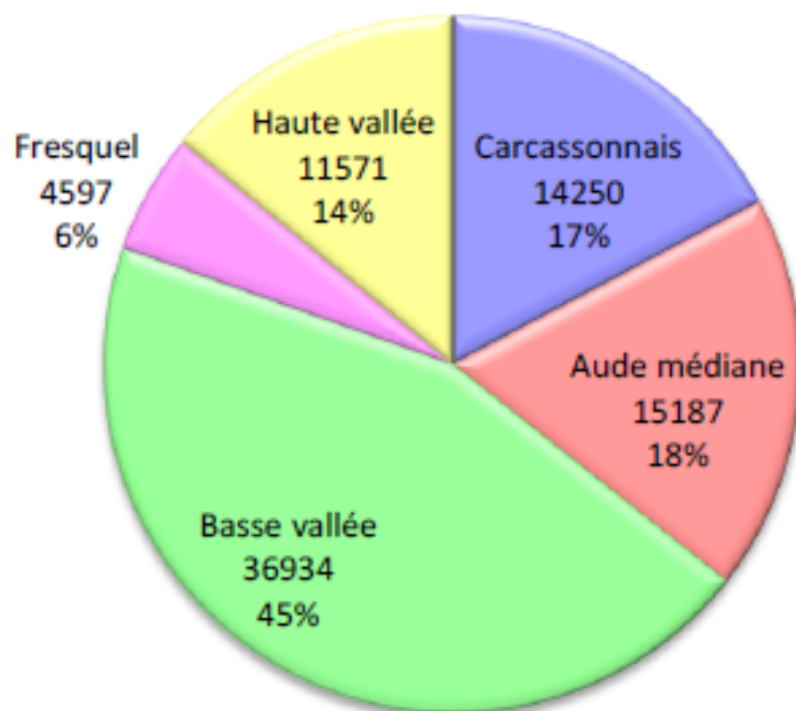
ENJEUX : POPULATION ET ENTREPRISES LOCALISÉES EN ZONE INONDABLE

POPULATION :

82 540 HABITANTS (SOURCE : AZI)
(23% DE LA POPULATION DU TERRITOIRE)

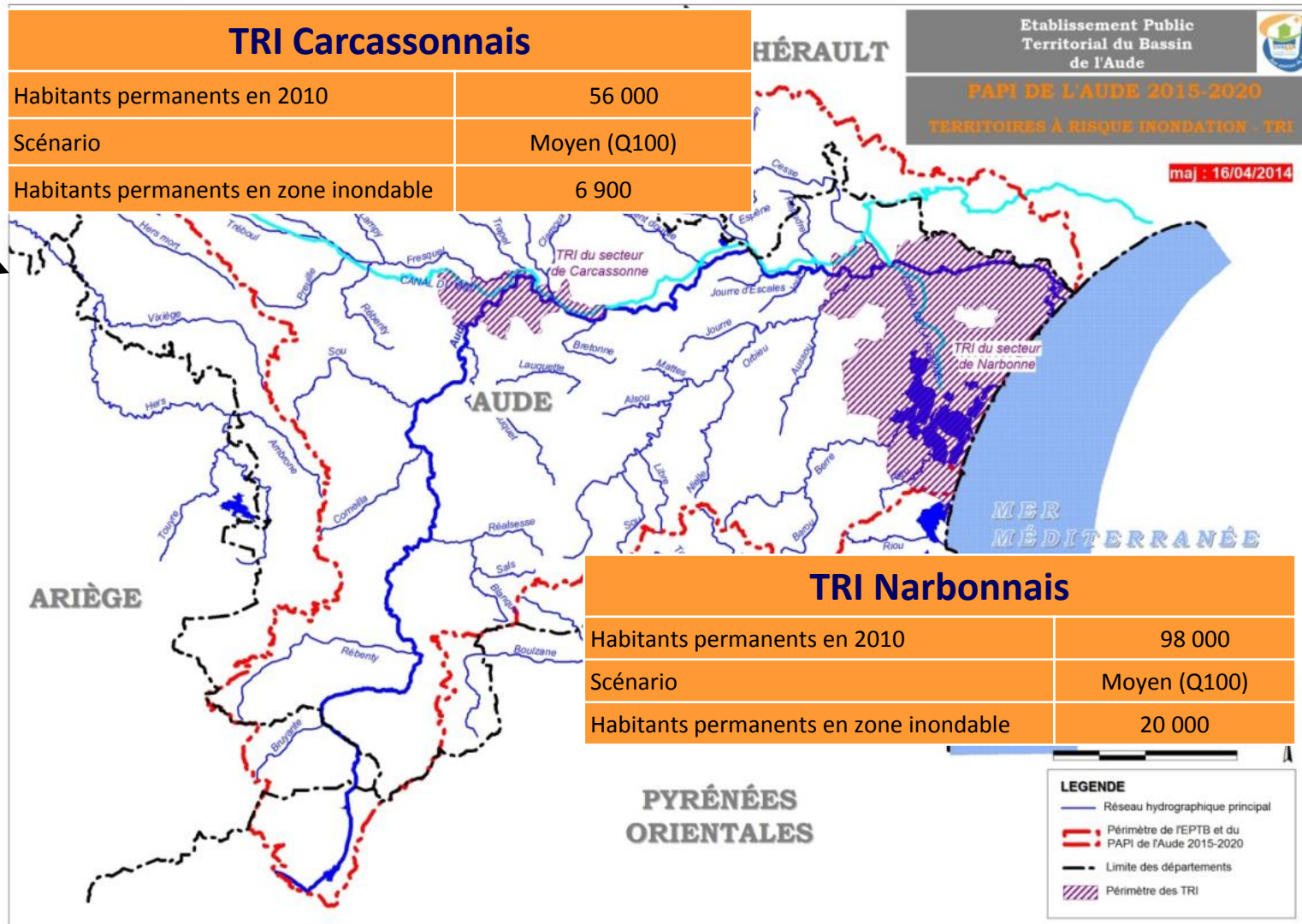
Entreprises :

>2 200 entreprises



DEUX TRI AU SEIN DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE

BV Aude : 5500 km² et 365 000 habitants

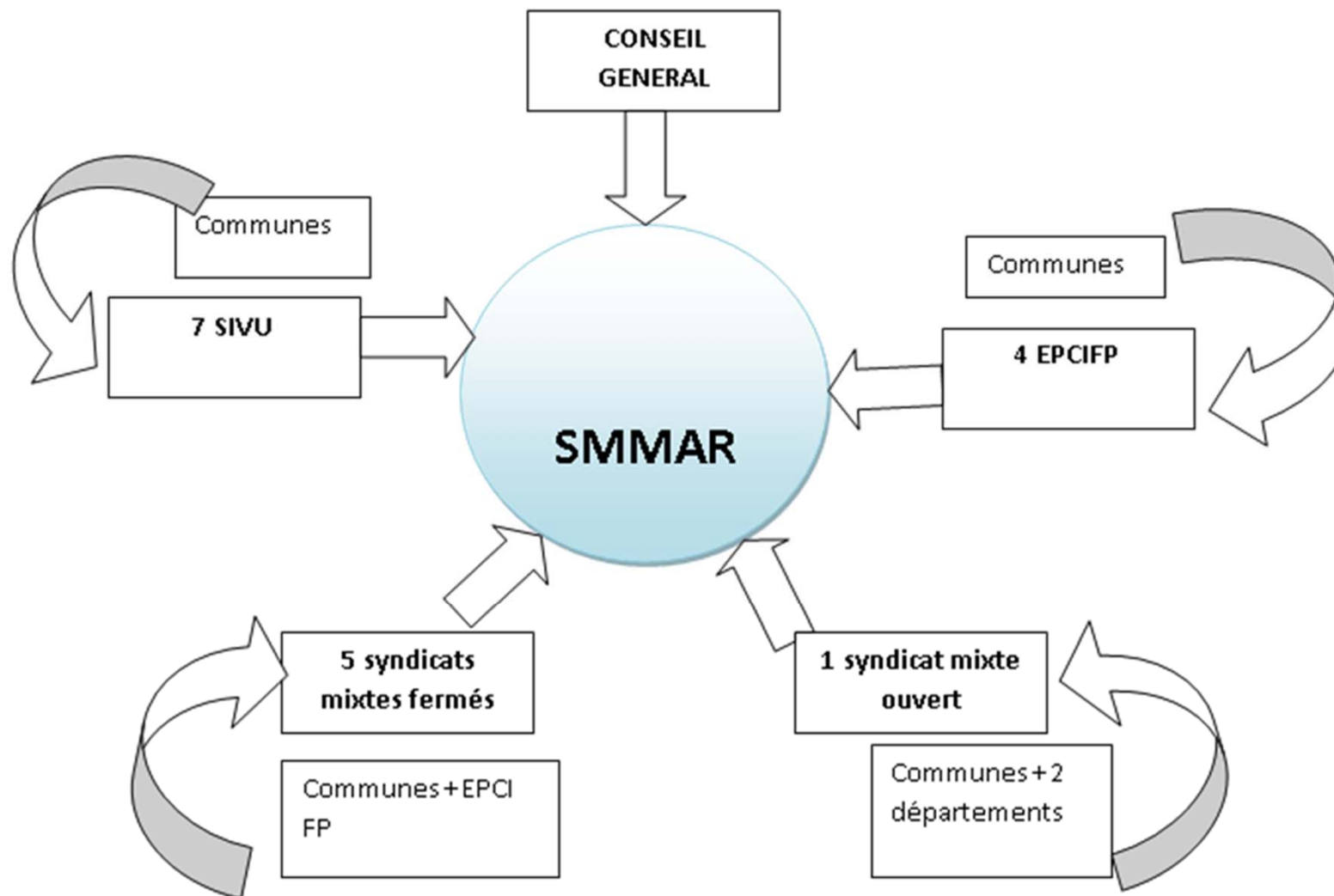


LA CRUE MAJEURE DE NOVEMBRE 1999

IMPACTE 75% DU BASSIN DE VIE!

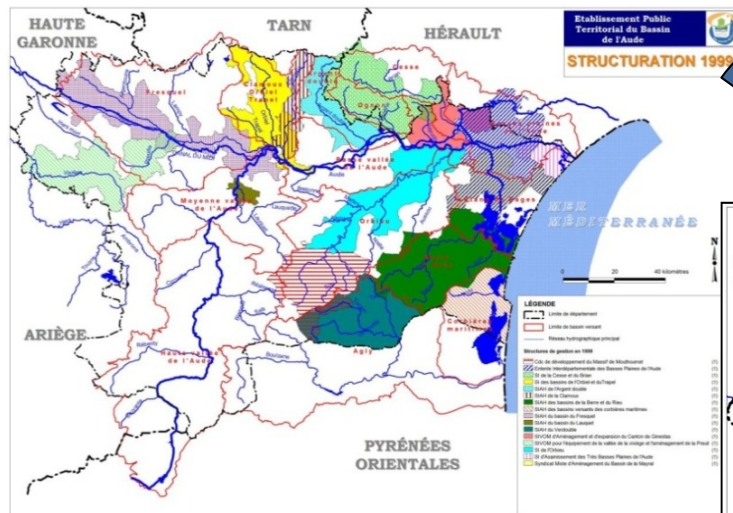


MAI 2002 : CRÉATION DU SMMAR EN VUE D'AMÉLIORER LA STRUCTURATION DU BASSIN DE L'AUDE

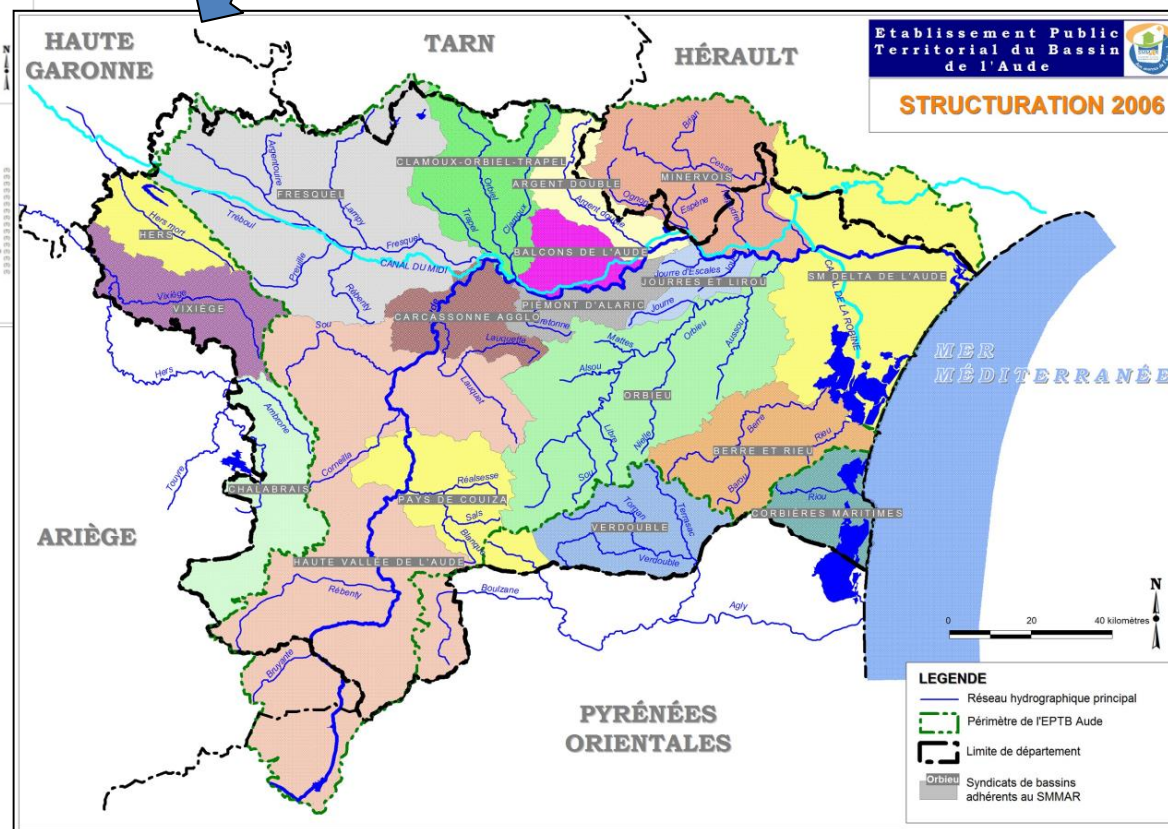


LA STRUCTURATION PAR BASSIN VERSANT PRÉCÈDE L'ACTION

1999



2006



DES MOYENS FEDERES AU SEIN DE L'EPTB MAIS AFFECTES DANS LES TERRITOIRES

L'équipe du SMMAR



Pierre-Henri ILHES
Président

La Direction du SMMAR

Jacques CHABAUD

Directeur
Tél. 04 68 11 64 06
jacques.chaubaud@aude.fr

Marie-Joëlle GARRIGUE

Chef de service
Tél. 04 68 11 31 02
m-joelle.garrigue@aude.fr

Hélène MATHIEU-SUBIAS

Responsable du Pôle Appui Technique
Tél. 04 68 11 06 22
helene.mathieu-subias@aude.fr

Les chargés de mission

Remy CLARAC

Chargé de mission SIG et base de données
Tél. 04 68 11 06 48
remy.clarac@aude.fr

Marielle JEAN

Chargée de mission Communication,
Éducation à l'Eau
Tél. 04 68 11 64 01
marielle.jean@aude.fr



Les techniciens de rivière

 **Adrien ARAZO**
Tél. 06 47 25 68 96
adrien.arazo@smmar.fr

 **Robert BARTHEZ**
Tél. 06 45 78 12 02
robert.barthez@smmar.fr

 **Claude CANSINO**
Tél. 06 48 78 49 58
claudio.cansino@smmar.fr

 **Mathieu DUPUIS**
Tél. 06 72 97 05 63
mathieu.dupuis@smmar.fr

 **Mathilde POUILLAT**
Tél. 06 45 69 17 87
mathilde.pouillat@smmar.fr

 **Kriss SANS**
Tél. 06 45 66 29 16
kriss.sans@smmar.fr

 **Bastien SEVENIER**
Tél. 06 78 28 29 42
bastien.sevenier@smmar.fr

Les animateurs SAGE et coordonnateurs de zone

 **Gilles LORENTE**
Animateur SAGE Fresquel
Tél. 04 68 76 31 60
gilles.lorente@smmar.fr

 **Guillaume MAZARE**
Coordonnateur de la zone
Aude Médiane
Tél. 04 68 79 86 96
guillaume.mazare@smmar.fr

 **Isabelle PERRÉE**
Animatrice SAGE HVA
Tél. 04 68 69 37 30
isabelle.perree@smmar.fr

Le service administratif

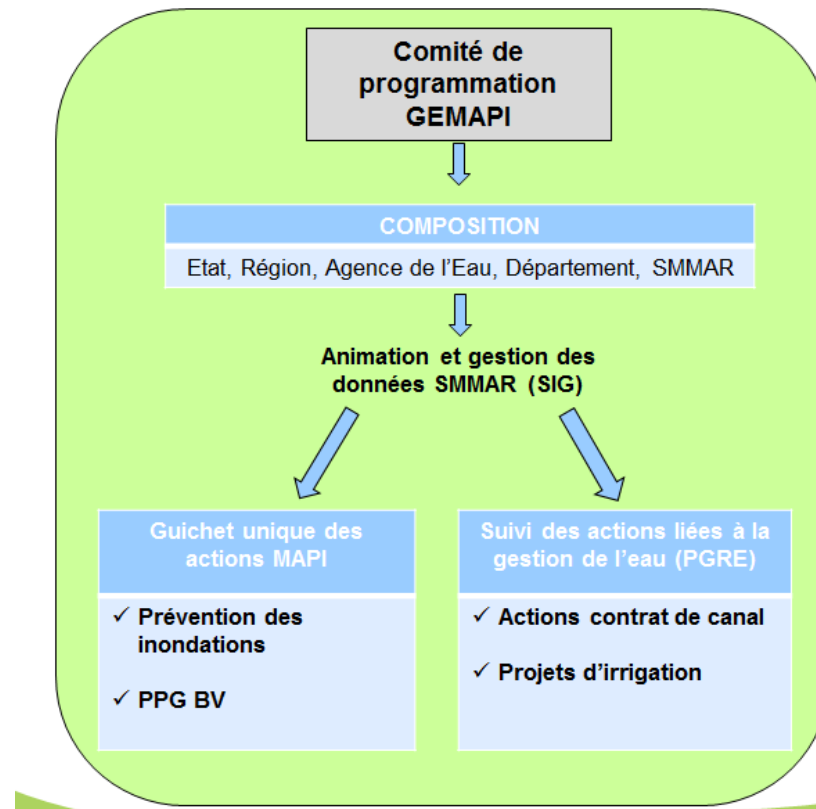
Sylvie LAFFONT
Comptabilité, budget, marchés publics
Tél. 04 68 11 63 02
sylvie.laffont@aude.fr

Coralie PELFORT
Personnel et programmation
Tél. 04 68 11 06 01
coralie.pelfort@aude.fr

Yan BAILLY
Appui secrétariat
Tél. 04 68 76 31 60
yan.bailly@smmar.fr

BILAN FINANCIER

UN COMITÉ DE PROGRAMMATION FINANCIERE DES ACTIONS.

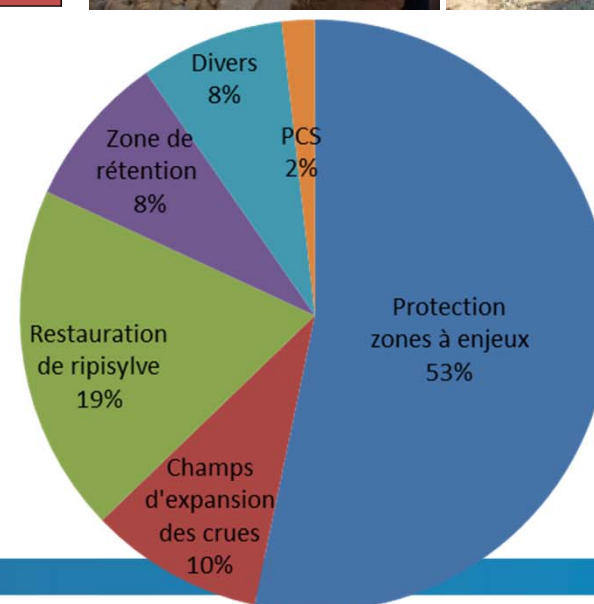
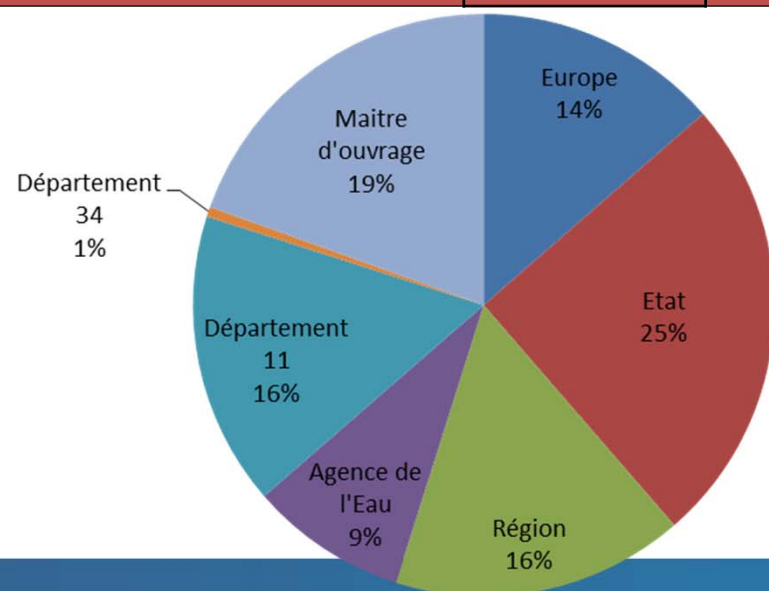


35 RÉUNIONS DU CD
GEMAPI ENTRE 2006 ET
2016

BILAN DES ACTIONS 2002-2014

Bilan global de la programmation 2002 - 2014

Programmes	Nb	Montant programmé
Milieux	7	1 256 230 €
PPG BV	5	454 773 €
Prévention	308	85 491 827 €
Rec. 2005	19	2 002 870 €
Rec. 2011	12	1 130 267 €
PCS	210	1 666 759 €
<i>Etat (PPRI, vulnérabilité...)</i>	<i>65</i>	<i>1 290 314 €</i>
Totaux	626	93 293 040 €



DEMARCHE SOCLE

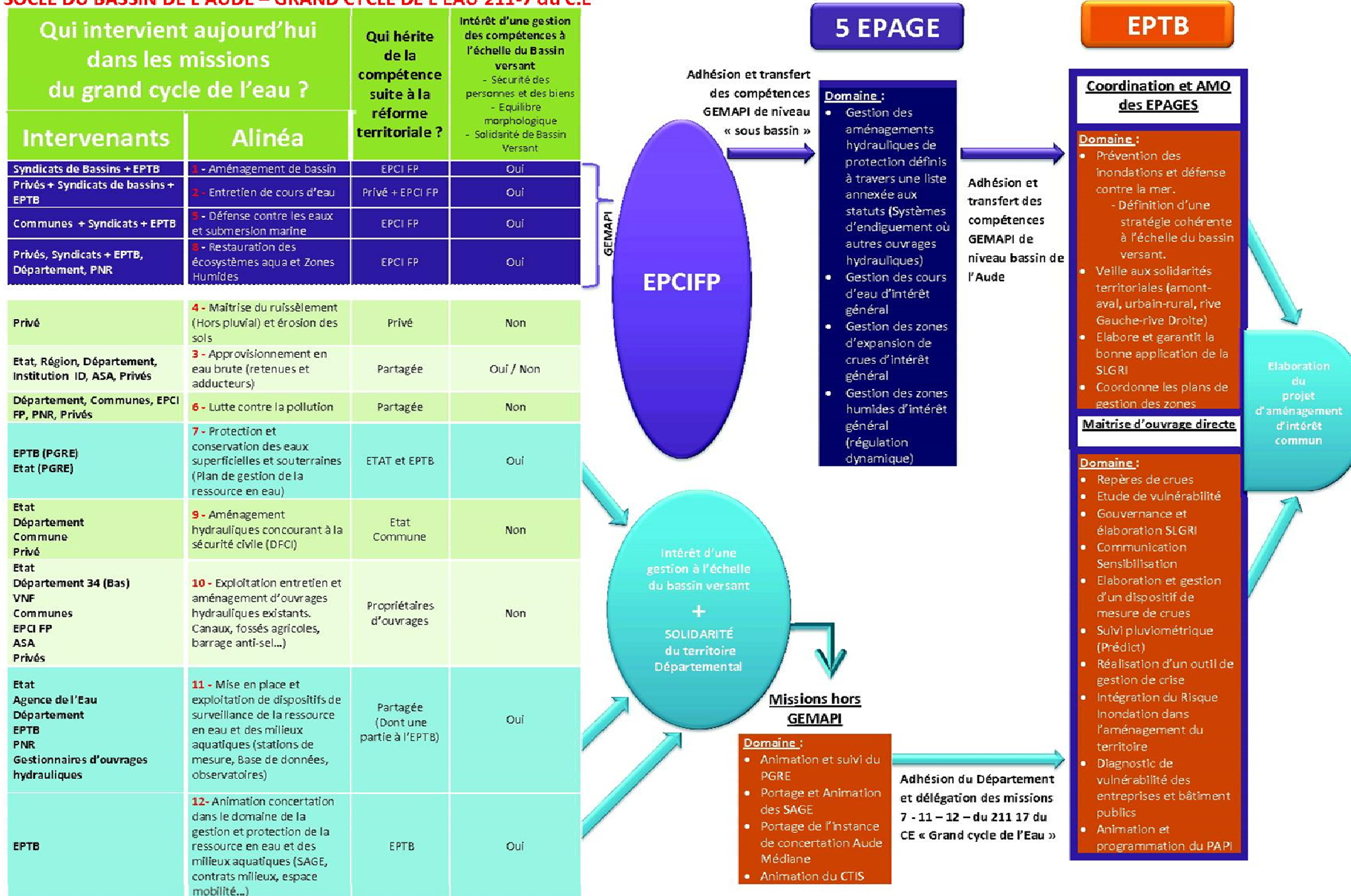
- ➔ Réflexion sur la mise en place d'un schéma d'organisation des compétences Locales de l'Eau (SOCLE) ayant pour objet de mettre en place la GEMAPI sur le Bassin Versant de l'Aude.
- ➔ Définition d'une stratégie et d'une organisation territoriales
- ➔ Lancement d'un marché avec CALIA Conseil (volet financier) et Me Philippe MARC (volet juridique) le 2 février 2015
- ➔ Multiples réunions de concertation
 - Le volet GEMAPI est inscrit dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) validé par la CDCI du 11 mars 2016.

Procédures de mise en œuvre

- ➔ L'émergence des EPAGE : une stratégie en deux temps :
 - 1^{er} temps : Rationalisation des périmètres syndicaux existants au 1^{er} janvier 2017 : émergence des contours des 5 futurs EPAGE à statuts constants.
 - Statu quo pour le futur EPAGE Fresquel
 - Fusions
 - Pour le futur **EPAGE Aude Centre** : fusion du SB COT, du SIAH Argent Double, du SM Balcons de l'Aude et du SIAH Minervois
 - Pour le futur **EPAGE Orbieu/Jourres** : fusion le SIAH Bassin de l'Orbieu et du SMAH Jourres et Lirou
 - Extension du périmètre
 - Pour le futur **EPAGE Aude Aval** : Extension du SMDA aux 15 communes du SIAH de la Berre et aux 4 communes du Syndicat des Corbières Maritimes (La Palme, Feuilla, Caves et Leucate) ;
 - Pour le futur **EPAGE Aude Amont** : Extension du Syndicat Haute Vallée extension à 21 communes de la Communauté de Communes du Pays de Couiza et à 19 communes de la CAC.
 - 2^{ème} temps : Transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 : prise de la compétence par les EPCI à FP (délibérations pour préciser le contenu de la compétence) et délibérations opérant transfert immédiat aux EPAGE.

STRUCTURES ACTUELLES	EPAGE FUTUR	PRINCIPAUX EPCIFP concernés
1: FRESQUEL	FRESQUEL	5 EPCI: Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais, Montagne Noire, Agglomération Carcassonne, Limouxin.
3: HAUTE VALLÉE DE L'AUDE, PAYS DE COUIZA, CAC	AUDE AMONT	5 EPCI: Limouxin, Pyrénées Audoises, Agglomération Carcassonne, Capcir Haut Conflent (66), Donezan (09)
5: COT, ARGENT DOUBLE, BALCONS DE L'AUDE, PIÉMONT D'ALARIC. MINERVOIS,	AUDE CENTRE	7 EPCI: Agglomération Carcassonne , Montagne Noire, Com. Com. Lézignan, Grand Narbonne. Le Minervois (34), Pays St Ponais (34), Sud Hérault (34)
2: ORBIEU, JOURRES ET LIROU	ORBIEU et JOURRES	5 EPCI:, Grand Narbonne, Limouxin, C. C. Salanque Corbières, Com. Com. Lézignan, Agglomération de Carcassonne.
3: SMDA, BERRE ET RIEU, CORBIERES MARITIMES	AUDE AVAL	5 EPCI: Grand Narbonne, C. C. Salanque Corbières, Com. Com. Lézignan, La Domitienne (34), Sud Hérault (34).
TOTAL: 14 +3 structures Hors BV Aude (Verdouble, Vixiège, Hers mort)	TOTAL: 5	TOTAL: 17 (dont 4 dans l'Hérault, 1 dans les PO et 1 dans l'Ariège)

SOCLE DU BASSIN DE L'AUDE – GRAND CYCLE DE L'EAU 211-7 du C.E



maj : 02/02/2015



Chronogramme des procédures (1/2)

Calendrier prévisionnel

	oct.-15	janv.-16	mars-16	avr.-16	juin-16	oct.-16	déc.-16	oct.-17	janv.-18
Réunion de la CDCI sur le projet de SDCI -> <i>notification à toutes les collectivités concernées + interco + départements voisins</i>	le 7								
Réception des délibérations par la préfecture et transmission de l'ensemble des avis aux membres de la CDCI									
Réunion de la CDCI et approbation du SDCI et présentation des procédures relatives au volet GEMAPI			le 11						
Arrêté du préfet approuvant le SDCI			le 31						
Délibérations des comités syndicaux des syndicats de la Berre et des Corbières Maritimes sur leur dissolution, demandant : - Berre : adhésion de la totalité des communes au SMDA - Corbières Maritimes : adhésion au SMDA de 4 communes (Feuilla, La Palme, Caves, Leucate) -> <i>Notification aux communes qui ont 3 mois pour délibérer</i>									
Délibération du Comité Syndical du SMDA pour étendre son périmètre aux communes membres du Syndicat de la Berre et aux 4 communes du Syndicat des Corbières Maritimes -> <i>notification à ses adhérents (CD11 et 34 + communes du SMDA - règle de la majorité qualifiée)</i>									
Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Haute Vallée de l'Aude pour étendre son périmètre aux 21 communes de la Communauté de Communes du Pays de Couiza et aux 19 communes de Carcassonne Agglo -> notification à ses adhérents qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer (règle de la majorité qualifiée); délibérations portant adhésion au syndicat Haute Vallée de la Communauté de Communes du Pays de Couiza et de Carcassonne Agglo.									

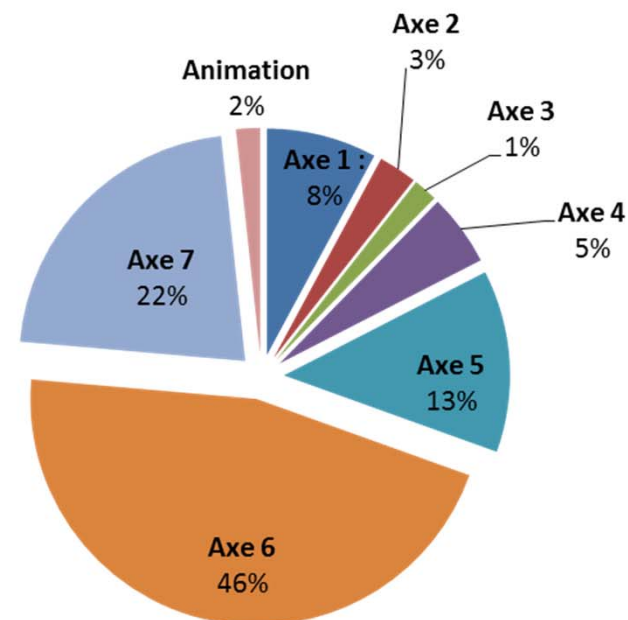
Chronogramme des procédures (2/2)

Calendrier prévisionnel

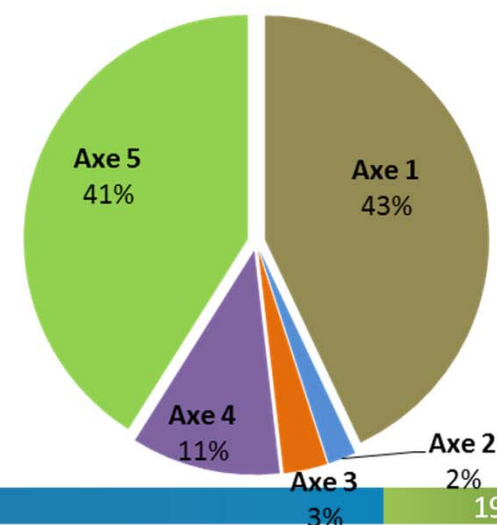
	oct.-15	janv.-16	mars-16	avr.-16	juin-16	oct.-16	déc.-16	oct.-17	janv.-18
2 Arrêtés de projet de périmètre du Préfet (Aude médiane et Orbieu/Jourres) accompagnés des statuts -> <i>notification aux comités syndicaux pour avis et à leurs communes pour accord</i> -> <i>délai de 75 jours</i> -> <i>délibérations approuvant le périmètre et les statuts</i> * (règle de la majorité qualifiée)					Le 15				
Arrêtés du Préfet actant les 2 fusions (périmètre et statuts) à partir du 1^{er} janvier 2017 avec transfert ACTIF/PASSIF et personnel (date limite 31 décembre 2016)									
Arrêté du Préfet de dissolution au 31 décembre 2016 des Syndicats de la Berre et des Corbières Maritimes : les conditions de liquidation doivent avoir été remplies; délibérations concordantes des membres des Comités Syndicaux à l'unanimité. Effet le 1er janvier 2017.									
Arrêté du Préfet approuvant l'extension du périmètre du SMDA et du syndicat Haute Vallée au 1^{er} janvier 2017 .									
Délibérations des EPCI à fiscalité propre définissant la GEMAPI et délibérations transférant immédiatement la compétence GEMAPI aux 5 EPAGE.									
Modification des statuts du SMMAR, EPTB : périmètre et adhérents : CD 11 et 5 EPAGE									
Retrait des CD 11 et 34 du SMDA qui devient Syndicat Mixte Fermé comme les 4 autres EPAGE									

POUR LE FUTUR: UN PROGRAMME D'ACTIONS PLANIFIEES ET FINANCEES.

PAPI 2015 - 2020	Montant prévisionnel (Millions € H.T.)
Axe 1 : Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque	2,3 M€
Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations	0,8 M€
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	0,5 M€
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	1,5 M€
Axe 5 : Actions de réduction de vulnérabilité des personnes et des biens	3,8 M€
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	13,4 M€
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique	6,4 M€
Animation	0,5 M€
Total	29,2 M€



PPG BV 2014 - 2019	Investissements prévisionnels (Millions € HT)
Axe 1 - Hydromorphologie	8,79 M€
Axe 2 - Gestion quantitative	0,42 M€
Axe 3 - Reconquête de la qualité de l'eau	0,65 M€
Axe 4 - Zone humide	2,2 M€
Axe 5 - Gestion de ripisylve privé + DPF	8,39 M€
	20,45 M€



HYPOTHÈSES GÉNÉRALES DES PROSPECTIVES FINANCIÈRES

❖ Prospectives sur la période 2016-2020

❖ Dépenses

- Intégration des PPI par périmètre (études et/ou travaux), en tenant compte de la classification GEMAPI / hors GEMAPI
- Reprise des emprunts en cours, amortissements et reprises de subventions des immobilisations existantes
- Hypothèses classiques d'évolution de charges : 2% par an
- Reprise des personnels par chaque EPAGE ; recrutements d'agents nouveaux
- Indemnités des élus : enveloppe identique par EPAGE

❖ Recettes

- Application de la clé de répartition actuelle pour la ventilation par adhérent à chaque EPCI / EPAGE – variante tenant compte de la situation antérieure (annuités de dette et amortissement des immobilisations existantes)
- Reprise des autres recettes de fonctionnement
- Application des politiques de subventionnement PPI et personnel

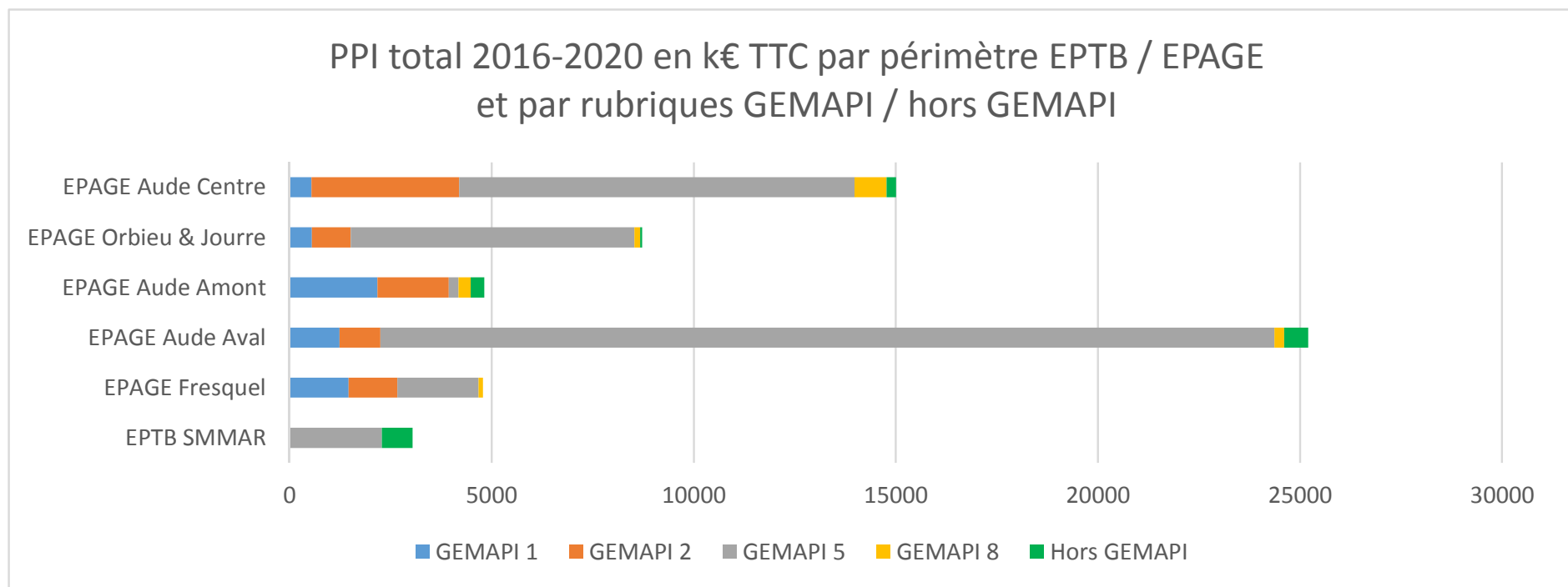
❖ Reprise des excédents budgétaires (à partir des comptes administratifs 2015)

CLÉ DE RÉPARTITION DES COTISATIONS

- ❖ Pas de changement de la clé de répartition : **clé de répartition unique sur le territoire** :
 - Population : 15%
 - Superficie : 15%
 - Potentiel fiscal : 70%
- ❖ Calcul de la clé de répartition par EPCI à fiscalité propre à partir de 2018
- ❖ Ventilation de ces paramètres à l'échelle de chaque EPAGE

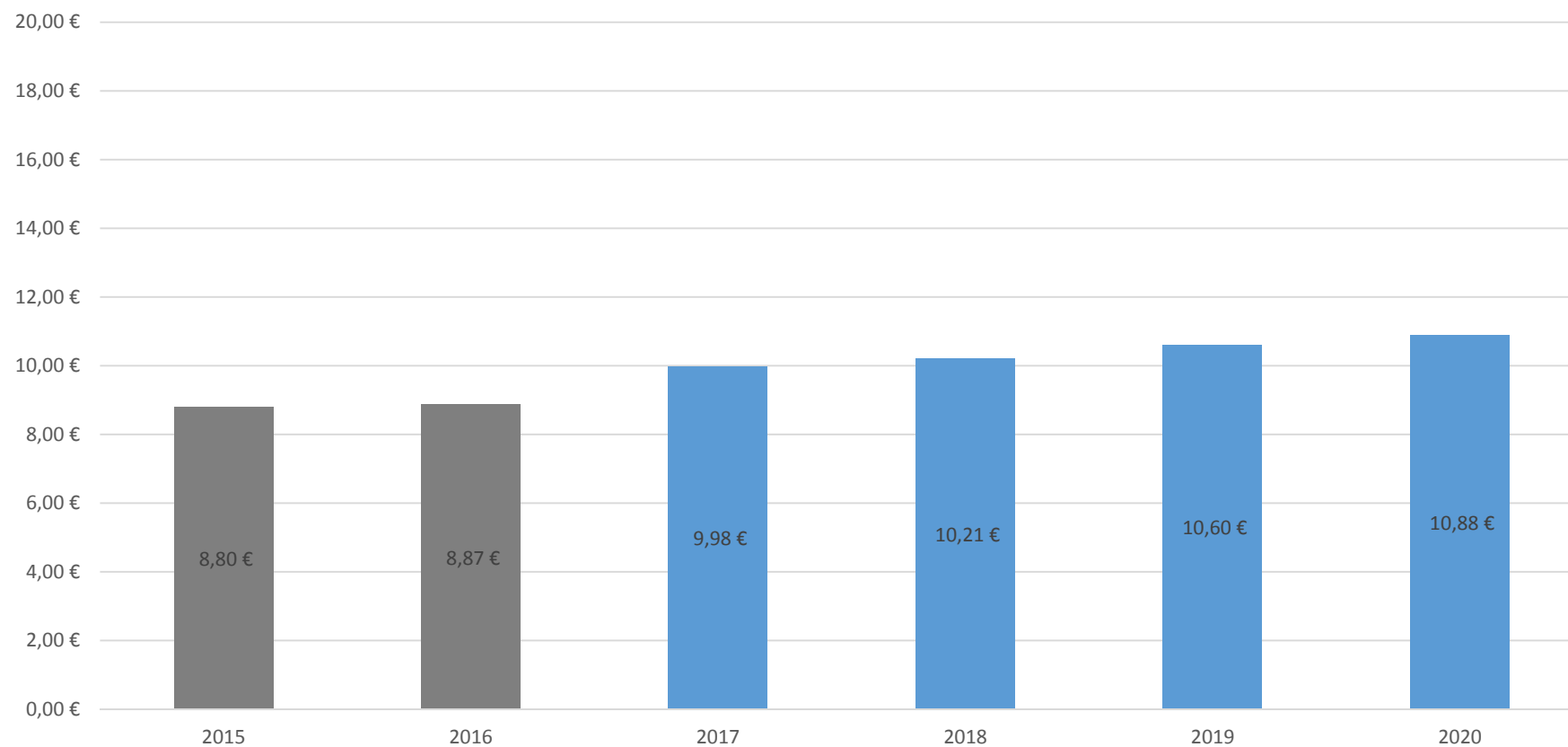
PRÉSENTATION DES PPI

ETAT CONSOLIDÉ DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS 2016-2020



RESULTATS À L'ÉCHELLE DU PERIMETRE EPTB

Evolution des cotisations en € par habitant sur la période 2015-2020
à l'échelle du bassin versant audois



RESULTATS A L'ECHELLE DE L'EPAGE AUDE AMONT



EPAGE AUDE AMONT

PRINCIPALES HYPOTHESES

Traitement des atterrissements et terrasses alluviales du Sou entre Belvèze et Cepie
Reconnexion versant/lit sur les sites de Saint Martin Lys et dans le tronçon court-circuité de St Georges
Mobilisation des stocks externes de l'Aude entre Bessede de Sault et Limoux
Traitement des terrasses alluviales du Rebenty de Cailla et Marsa
Suivi dynamique de l'Aude dans le cadre des premières opérations de restauration physique sur le bassin versant
Restauration du canal d'Escouloubre
PLAN DE GESTION: "Prairies humides du plateau de Roquefort-de-Sault"
PLAN DE GESTION: "Plateau agricole humide du plateau de Sault aux ruisseaux de Rébounédou et des Taillades"
PLAN DE GESTION: "El Ravel, Coma d'el Canal et Planes d'Amunt"
PLAN DE GESTION: "Prairies humides du plateau de Mounouscles"
Sentier d'interprétation Réal et Les Angles
Restauration et gestion régulière des ripisylves des cours d'eau non domaniaux en HVA
Restauration et gestion régulière des ripisylves de l'Aude domaniale du bassin versant Aude amont

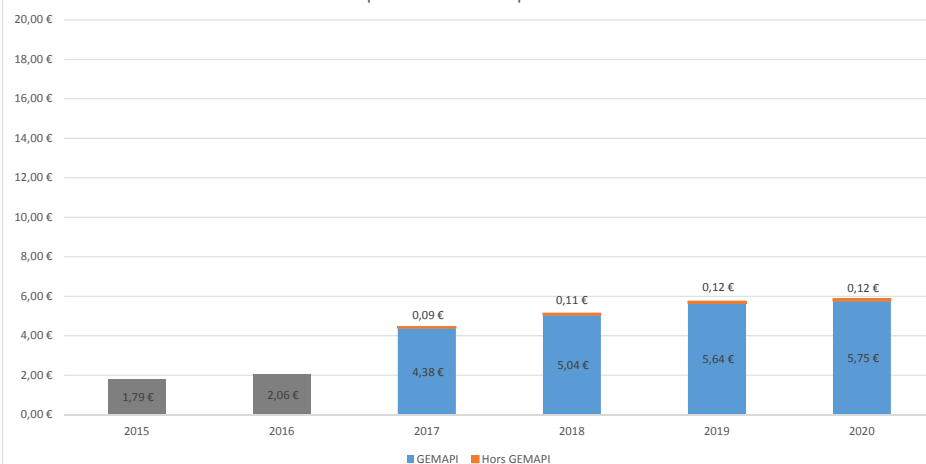
Traitement des atterrissements et terrasses alluviales sur le territoire de la Cdc Pays de Couiza
Restauration et gestion régulière de la ripisylve de Aude domaniale sur le territoire du pays de Couiza
Restauration et gestion régulière de la ripisylve des cours d'eau non domaniaux sur le territoire du pays de Couiza
Restauration des capacités d'ajustement et création de milieux annexes à Trèbes/ Barbaira
Restauration des capacités d'ajustement et reconnexion de milieux annexes à Montredon/ villedubert
Restauration des capacités d'ajustements et reconnexion de milieux annexes entre Rouffiac et Couffoulens
Restauration et gestion régulière de la ripisylve de l'Aude domaniale sur le territoire du carcaissonnais
Restauration et gestion régulière de la ripisylve des cours d'eau non domaniaux sur le territoire du carcaissonnais
Etudes de ruissellement en zones urbaines et périurbaines - Limouxin
Etudes sur ouvrages fluvial - berges de l'Aude du Carcaissonnais - secteur amont de Carcassonne
Entretien courant des ouvrages existants : retenue de Palaja/cazillac

	2016				2020			
	Nombre d'agents 2016	Nombre d'ETP 2016	GEMAPI (base ETP)	Hors GEMAPI (base ETP)	Nombre d'agents 2020	Nombre d'ETP 2020	GEMAPI (base ETP)	Hors GEMAPI (base ETP)
EPAGE Aude Amont	3	3,00	3,00	0,00	8	8,00	8,00	0,00

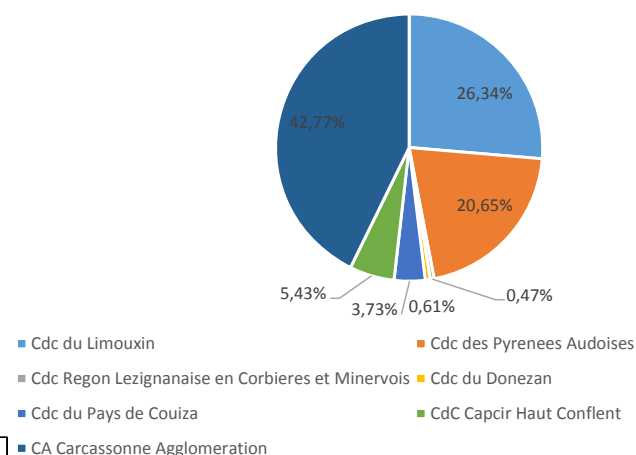
EPAGE AUDE AMONT

EVALUATION DES IMPACTS : RÉSULTATS

Evolution des cotisations en € par habitant sur la période 2015-2020 - EPAGE Aude Amont



Répartition des cotisations (en %) pour l'EPAGE Aude Amont en 2018



EPCI à fiscalité propre	Consolidation	Evolution des cotisations selon la prospective			
	2016*	2017*	Cotisation 2018	Cotisation 2019	Cotisation 2020
Cdc du Limouxin	110,1 k€		113,7 k€	127,4 k€	129,9 k€
Cdc des Pyrenees Audoises	39,8 k€		89,2 k€	99,9 k€	101,9 k€
Cdc Regon Lezignanaise en Corbieres et Minervois	0,2 k€		2,0 k€	2,3 k€	2,3 k€
Cdc du Donezan	6,4 k€		2,6 k€	2,9 k€	3,0 k€
Cdc du Pays de Couiza	6,2 k€		16,1 k€	18,0 k€	18,4 k€
CdC Capcir Haut Conflent	5,2 k€		23,4 k€	26,2 k€	26,8 k€
CA Carcassonne Agglomeration	5,2 k€		184,6 k€	206,8 k€	210,9 k€
	173,0 k€	375,4 k€	431,7 k€	483,5 k€	493,2 k€

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF brute (en k€)		90 853	118 926	143 423	162 968	183 520
CAF nette (en k€)		49 278	55 997	70 781	80 806	92 053
Encours de dette (en k€)	885 005	1 381 706	1 526 647	1 648 482	1 746 949	1 655 483
Cap. Désendet. (années)		15,2	12,8	11,5	10,7	9,0
Solde global de cloture	-135 954	0	0	0	0	155 043



LE FINANCEMENT DES ACTIVITES DES SYNDICATS DE BASSINS

LES INVESTISSEMENTS :



LE FONCTIONNEMENT :



LA CONTRIBUTION DES MEMBRES :

ACTUELLEMENT
2 options au choix

BUDGET COMMUNAL

ou

FISCALISATION

AVEC LA REFORME GEMAPI
2 options au choix

**BUDGET EPCI à
Fiscalité Propre**

et/ou

TAXE ②

NB :

① Les financements publics sont toujours présents :

PAPI 1 (2006-2014) : Etat ≈ 25 % - PAPI 2 (2015-2020) : Etat ≈ 45 %

② La taxe facultative prélevable par l'EPCI n'est pas une nouvelle taxe ; elle annule et remplace la contribution des communes.

TAXE GEMAPI:

❖ Taxe facultative

→ Décision de lever la taxe **qui relève de chaque EPCI** à fiscalité propre compétent

❖ Taxe affectée

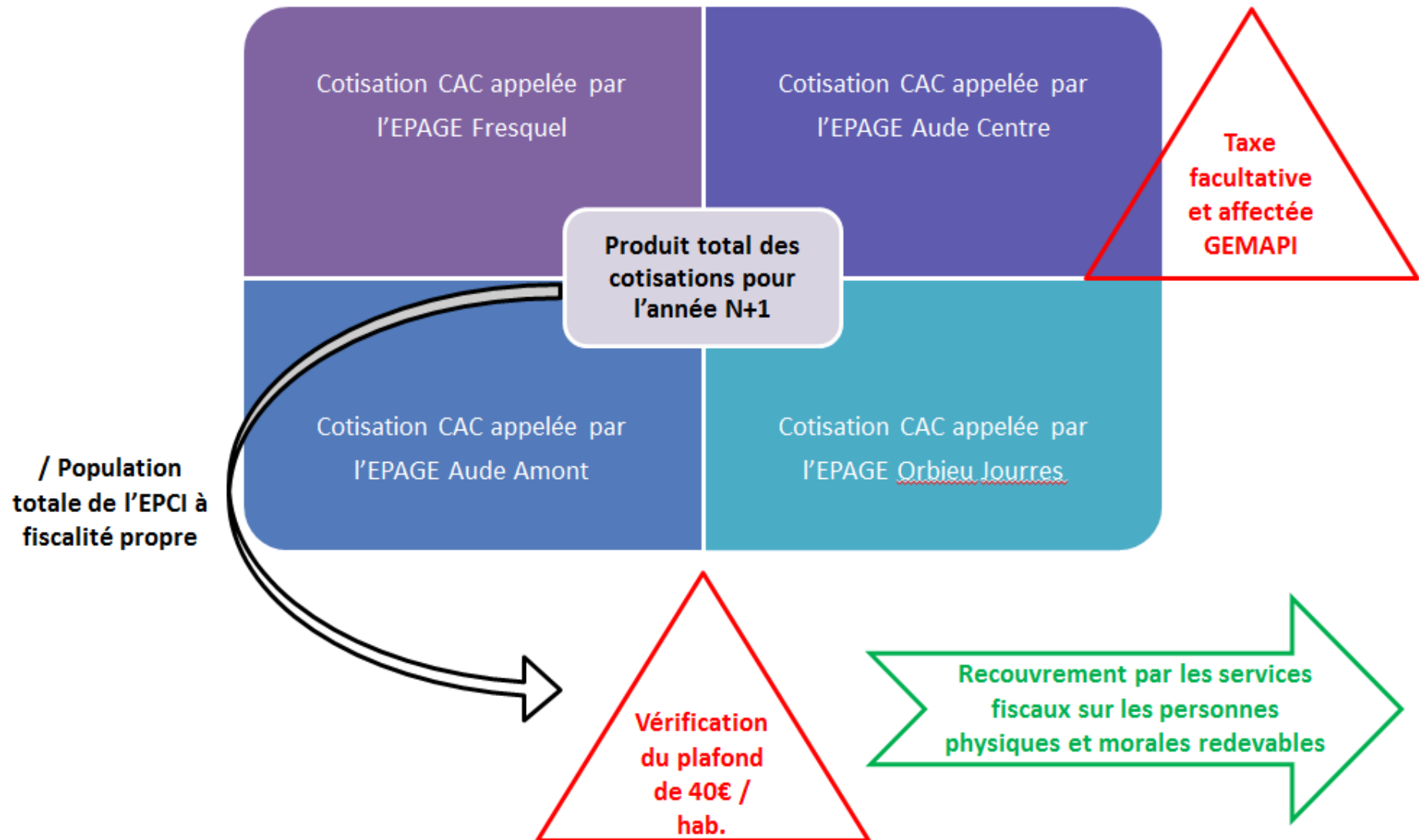
→ Nécessité d'une comptabilité analytique entre GEMAPI et hors GEMAPI, le produit de la taxe ne pouvant être utilisée que pour GEMAPI, et suivi au sein d'un budget annexe spécial

❖ Taxe plafonnée à 40 € maximum par habitant par an

→ Contrôle a priori du produit envisagé pour l'année N+1

❖ Objectif poursuivi : renforcement des solidarités intra bassin et inter bassin (amont / aval - urbain / rural)

EXEMPLE D'APPLICATION : CARCASSONNE AGGLOMÉRATION





MERCI
POUR VOTRE ATTENTION